

Participation des Jeunes Juges aux Finales A du Challenge Equip Athlé et Certification

A / Rappel de la réglementation :

1701.1 Jeune Juge

- a) Chaque équipe peut présenter un jeune juge titulaire d'une licence FFA (compétition, encadrement ou loisir) des seules catégories **Benjamin, Minime ou un juge de catégorie Cadet**, mais celui-ci n'est pas obligatoirement de la même catégorie que son équipe.

Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge certifié **obligatoirement inscrit au DEO**) sera crédité de

- 10 pts pour un jeune juge certifié départemental
- 15 pts pour un jeune juge certifié régional
- 20 pts pour un jeune juge certifié national

S'il est de catégorie Cadet, il devra être au moins juge départemental (15 points) ou juge régional (20 points).

Seuls les Jeunes Juges inscrits sur DEO seront pris en compte pour les points.

- b) Cette cotation sera de **5 points** pour un Jeune Juge non certifié **et pour un juge de catégorie cadet non validé.**
- c) Le Jeune Juge doit avoir officié réellement lors du tour concerné (et ne peut de ce fait marquer des points comme athlète lors de ce tour) et figurer sur le résultat de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

B/ Certification nationale :

La Commission Nationale des Jeunes propose aux **Jeunes Juges Régionaux** de la catégorie Minime (certifiés JJR) une **certification** de Jeune Juge Fédéral (JJF) lors de la finale Nationale du Challenge Equip Athlé sous la forme d'un examen écrit de niveau national et d'une évaluation pratique.

En cas de succès à cette certification le Jeune Juge se verra attribué **20 points pour son équipe** pour cette compétition.

Exceptionnellement des Jeunes juges **n'appartenant pas aux équipes qualifiées** et répondant aux conditions d'accès pourront s'inscrire dans le processus.